

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 979

présenté par

M. Charroux, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Chassaigne,  
Mme Fraysse et M. Sansu**ARTICLE 17**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Au-delà du déni de démocratie représenté par les conditions de la mise en œuvre de la métropole d'Aix-Marseille-Provence rejetée par 114 maires sur 119 dans les Bouches du Rhône et qui connaît une vive opposition des populations, cet article ajoute encore à l'autoritarisme en permettant à l'État, de désigner arbitrairement les représentants des communes au Conseil de métropole.